

COMPTE RENDU SOMMAIRE - CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 JUIN 2017

L'An Deux Mille Dix-sept, le jeudi quinze juin à 21^h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Brigitte LE MEN, Maire.

Secrétaire de séance : David MAURUGEON.

Présents : M^{me} LE MEN, M. WALGER, M^{me} LE GLÉAU, M^{me} BRIAND, M. VALTON, M^{me} JØRGENSEN, M^{me} FANTOU, M. QUÉLENNEC, M^{me} TAVERNIER, M^{me} LOMMERT, M^{me} HUGUENIN, M^{me} COËTMEUR, M. LE DÉVEHAT, M. MAURUGEON, M. HAMON, M^{me} BRETAUD, M. TESTARD.

Excusés : M. CROUZET (pouv. à M. MAURUGEON), M^{me} BESNARD (pouv. à M. VALTON), M. PRIZE, M. JOUAN (pouv. à M^{me} BRETAUD).

Absents : M. LEDOS, M. LE SAUCE.

BUDGET 2017 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – OPÉRATION 458

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 21).

Madame le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de rééquilibrer les comptes 4581 et 4582 concernant l'opération sous mandat pour le transfert de compétence Voirie et Eclairage public afin de solder cette opération et de prévoir des crédits supplémentaires pour les écritures d'amortissement.

Le Conseil Municipal approuve la proposition de décision modificative n° 1, équilibrée en dépenses et en recettes pour un montant de 2 090,00 € pour la régularisation des comptes 4581 et 4582 et pour un montant de 10 867,00 € pour l'amortissement des subventions d'équipement dont le détail est annexé au procès-verbal de la présente séance.

RESTAURATION SCOLAIRE : PRÉPARATION ET FOURNITURE DE REPAS ET DE GOÛTERS : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 21).

Sur proposition de la commission d'appel d'offres, le Conseil Municipal décide d'attribuer le marché de restauration scolaire pour la préparation et la fourniture des repas et des goûters à la société ANSAMBLE, sise à VANNES (56000) avec l'option "5 produits bio par semaine", mieux disante. La durée du marché est prévue pour la période du 01/08/2017 au 31/07/2020, renouvelable ensuite, pour une année, du 01/08/2020 au 31/07/2021, sans que la durée totale ne puisse excéder quatre ans.

MÉDIATHÈQUE – DÉSHÉBAGE ANNUEL

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 21).

Comme les années précédentes, le désherbage oblige à retirer de l'inventaire de la médiathèque un certain nombre d'ouvrages et collections vétustes, détériorés ou obsolètes. Pour cette année, l'inventaire a dénombré 660 documents (131 disques, 88 cédéroms, 2 DVD documentaires, 437 livres, 2 livres CD) et 27 collections de périodiques à éliminer, au vu des critères énoncés ci-dessus.

Le Conseil Municipal décide de donner les documents aliénables (doc. imprimés et CD) ou, en fonction de leur état, de les détruire. Les DVD et les cédéroms ne pouvant être donnés (droits de prêt et de consultation rattachés à ces documents ne peuvent pas être cédés) seront détruits.

CLOS PRIOUL – DÉNOMINATION DES RUES

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 21).

Le Conseil Municipal valide le nom attribué aux voies du lieu-dit "Le Clos Prioul", à savoir "**allée du Clos Prioul**".

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN POSTE D'ADJOINT DU PATRIMOINE

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 21).

Le Conseil Municipal accepte la proposition d'augmenter le temps de travail d'un poste d'adjoint du Patrimoine à temps non complet de 17 heures 30 à 24 heures 30 à compter du 1^{er} juillet 2017.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{er} JUILLET 2017

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 21).

Compte tenu des modifications précédentes, le Conseil Municipal arrêté le tableau des effectifs au 1^{er} juillet 2017.

AFFICHE LE : 22 juin 2017
RETIRE LE :

MONTGERMONT, le 22 juin 2017

LE MAIRE
Brigitte LE MEN